CTSD Hérault, 5 septembre 2022 :
Ajustements 1er degré
Compte rendu du SNALC

Présents : M. le DASEN, Mme la DAASEN, M. le DAASEN, M. l'adjoint au DASEN pour le 1er degré, Mme la secrétaire générale, M. le Chef de division DIMEF, gestionnaires DIMEF.

OS : FO, FSU, SNALC, SNE, SUD, UNSA.

Lecture des déclarations liminaires, auxquelles le DASEN choisi de ne pas répondre.
Il fait un point sur la rentrée dans le 34 : elle a été « sereine », selon lui, davantage que les années précédentes. Si quelques remplaçants ont été sollicités sur des postes, cela s'est fait à la marge grâce au recrutement des contractuels. M. le DASEN rappelle que ces contractuels ne représentent que 1% de la masse salariale : il n'y a pas de recours massif. De plus, ce sont des étudiants de cursus MEEF qui ont donc reçus la même formation que les stagiaires. Pour M. le DASEN, mis à part la réussite ou l'échec au concours, il n'y a aucune différence entre stagiaire et contractuel.
Il avoue qu'il y aura forcément des problèmes de remplacement en cours d'année, mais comme chaque année.
Il est allé dans plusieurs écoles depuis la rentrée, même là où il avait retiré un emploi, et a pu constater que celle-ci se passait bien.

Il annonce la création de 2 parcours au professorat des écoles (entre l'université Paul Valéry et le lycée Clémenceau pour l'un ; entre la FDE et le lycée Monnet pour l'autre). Il donne l'exemple du premier parcours qui a reçu 1420 candidatures pour 35 places et estime qu'il n'y a pas de désaffection du métier.

Concernant les AESH, il établit une différence entre ressources et moyens : les moyens sont présents mais tous ne sont pas pourvus et les recrutements se poursuivent, surtout en éducation prioritaire où il y a davantage de difficultés à faire venir les personnels. Une réflexion doit être menée sur cette problématique. Moins de 10 PIAL ne sont pas au complet mais la majorité a commencé l'année avec les ressources nécessaires. Il évoque enfin la difficulté liée aux désistements de personnels qui ont été confrontés au métier et réalisent que ce n'est pas fait pour eux ou encore les non reconductions car la DSDEN privilégie la qualité et ne renouvelle pas systématiquement les contrats. Il précise que lorsque les contrats n'ont pas été renouvelés, c'est que les personnes ne faisaient pas l'affaire.
Il insiste sur le fait que les OS entretiennent le flou entre moyens et ressources : les moyens sont bien là.
Pour le SNALC, les moyens ne sont pas là : la mutualisation à tout va ne permet pas une inclusion des élèves satisfaisante, et les démissions de plus en plus nombreuses d'AESH devraient sonner l'alarme !

M. le DASEN évoque aussi la presse qui a mis en avant cette rentrée positive dans le département.

Il souhaite en venir à l'ordre du jour et annonce que les OS ne seront pas satisfaites car tout ne sera pas possible mais les situations évoquées lors de ce CTSD et ne donnant pas lieu à une mesure favorable seront listées pour être étudiées en vue du CTSD de février / mars (pour le rentrée 2023 donc). Il se projette dans la pluri-annualité.
Sur le fait que nous n'ayons pas eu de document préparatoire (et nous n'en avons pas en séance), M. le DASEN le justifie par un comptage des IEN les deux jours de rentrée et des délais trop courts.
Le SNALC y voit plutôt une volonté de brider la critique ; si les chiffres établis sont suffisamment solides pour permettent de prendre des décisions, alors ils devraient être communiqués…, mais seulement dans un monde transparent ou l'administration joue sincèrement la carte du dialogue social ; cela fait bien longtemps que nous n'en sommes plus là…

Mesures actées : voir tableaux du relevé de décision

Questions diverses :

- Il n'y a **pas de poste vacant** dans le département. Il n'y a **pas d'enseignant non affecté** dans le département.

- **35 contractuels** ont été recrutés et **9 personnes sur liste complémentaires** au concours ont été appelées. Il est possible de recruter au total 56 contractuels (65 – 9 sur LC) et ce travail se poursuit.
- Les **PES** : il y a 81 PES mi-temps ; 105 temps pleins ; 99 alternants.
- Il y a 141 **T1**.
- Sur les **remplaçants déjà bloqués sur poste** à l'année, un point sera fait. Il s'agit de TR Brigades en majorité. Il invite à se rapprocher des services si nous avons connaissance de certaines circonscriptions en tension.
- Sur les **plafonnements à 24** : 94.5% des élèves de GS / CP / CE1 sont concernés.
- Sur les **dédoublements REP / REP+** : 30 à 35% en GS ; 100% en CP-CE1. Les services se heurtent à des problèmes de locaux. M. le DASEN reconnaît qu'il sera difficile d'atteindre les objectifs en GS pour cette raison à la rentrée 2023 ainsi que pour un problème d'emplois municipaux engendrés par les dédoublements de GS.
- Pour l'accueil des **enfants ukrainiens**, les mêmes dispositifs que l'an dernier existent. Il y a néanmoins eu des flux de ces populations durant l'été qui ne sont pas encore entièrement connus. Pour les nouveaux arrivants, des tests ont lieu en septembre et les élèves sont ensuite répartis dans les UPE2A lors d'une commission. 3 modules de 12h ont été créés à Frontignan. Le CASNAV produit des outils pour les équipes également.
- Le **remplacement des TR en REP+**, qui ont également le droit à des jours de pondération, est compliqué. Les services de la DSDEN vont cependant regarder.
- La circulaire des **ruptures conventionnelles** paraîtra fin septembre.
- Les **postes de TRS** seront conservés mais M. le DASEN compte effectuer une nouvelle répartition. Ce travail n'est pas encore engagé.
- Les **évaluations d'école** font débat : M. le DASEN indique qu'elles sont faites sur la base du volontariat dans l'immédiat. Elles n'ont rien à voir avec les évaluations institutionnelles.
  Il estime que c'est un nouvel outil qui permet à tous les acteurs (parents, élèves notamment mais aussi mairies) de s'emparer d'un projet qui est ainsi concerté et non imposé. Ce n'est pas un audit et il n'y aura aucun lien avec l'évaluation personnelle de l'agent. Il s'agit de comparer le regard des membres de la communauté éducative pour s'auto-déterminer des objectifs à mettre en place. Ces évaluations ont pour but une motivation de l'ensemble des acteurs. Les OS soulignent les inquiétudes légitimes des collègues et le travail chronophage d'autant que le lien avec les familles est déjà très présent en école. Par ailleurs, le projet d'école était à la main des enseignants et simplement présenté en conseil d'école. Pour certaines OS, cela ne va pas dans le bon sens : les enseignants doivent rester maîtres de leur projet. A l'issue de la discussion, M. le DASEN dit réfléchir à de nouveaux découpages et réseaux pour mettre davantage en lien le 1er et le 2nd degré : une évaluation de territoires est en réflexion…
- **7755 enfants sont notifiés** dans le 34. M. le DASEN refuse de donner comme nous le demandons une cartographie détaillée des PIALS.
- Les **contrats locaux d'enseignement** (testés à Aix-Marseille, Nantes et Lille) s'étendent sur tout le territoire. Ils sont ponctuels dans le département et implantés sur des établissements hors REP / REP+. **Il y en a 4** de mis en place : à l'école les Oiseaux de Béziers afin de travailler sur la lutte contre l'absentéisme et sur la maîtrise de la langue en cycle 2 ; à l'école Bazille de la cité Gély à Montpellier pour travailler sur les modalités de scolarisation progressive des enfants de la communauté gitane ; au collège de Fontcarrade ; au lycée Léonard de Vinci. Il s'agit d'1 ETP provisoire pour chaque école et de 1 IMP pour chaque établissement 2nd degré.
- Les **appels à candidature pour les postes référents français et mathématiques** ont été faits. Il n'y a pas eu d'autre procédure. Il y a même eu des entretiens. Si des enseignants intéressés n'ont pas pu candidater, c'est qu'ils n'ont pas lu les appels à candidature.
- **TR ZIL actuellement bloqués sur des postes vacants** ? notamment des services partagés. M. le DASEN répond qu'il n'y en a pas, le SNALC lui fait remarquer qu'il a connaissance de circonscriptions dans lesquelles au moins 10 compléments sont actuellement occupés et que cela mobilise une grande part des ZIL, ce qui compromet le remplacement d'enseignants absents et provoque le mal être des ZIL concernés. M. le DASEN conclut que ses services vont vérifier.
- Les **DG collèges** seront données, courant novembre.
- Pour le **collège de Port-Marianne** : il a ouvert avec 5 classes de 6èmes pour 122 élèves et 3 classes de 5ème pour 58 élèves. Tout s'est bien déroulé. Il y a 14 enseignants titulaires + 5 enseignants en temps partagé. Il n'y a pas eu de réserves lors de la commission hygiène et sécurité.
- Concernant le **service de gestion des AESH en T2** : le vademecum sort le 1er octobre.
- Sur l'état des **BMP non pourvus**, il est trop tôt pour faire un bilan.
- Sur **l'instruction en famille**, il en est de même. Nous sommes informés de la création d'un poste IEN dédié à cette question. Mme Peres Isabelle a pris ses fonctions à la DSDEN.
- Aucune réponse n'est apportée concernant le **non versement de la part variable** de l'indemnité REP+ promise sur la paie de juillet 2022 par Mme la Rectrice aux enseignants concernés, et toujours pas versée sur la paie d'août.